

Lignes directrices à l'intention des parents et tuteurs



Comment les parents ou tuteurs peuvent-ils se préparer à une rencontre sur le plan d'intervention et d'inclusion (PII)?

Avant la rencontre

- Demandez à l'enseignant de votre enfant ou de l'enseignant chargé du soutien des élèves, qui sera présent à la rencontre.
- Si vous avez des besoins particuliers (c.-à-d. accessibilité), portez les à l'attention de l'école.
- Prenez note de vos principales idées ou dressez une liste de sujets que vous aimeriez aborder.
- Dressez la liste des forces et des besoins de votre enfant.
- Vous pouvez demander à une personne qui connaît bien votre enfant (p. ex. grand mère, oncle) de vous accompagner à la rencontre.

Pendant la rencontre

- Partagez les objectifs qui vous tiennent à cœur et ce qui, selon vous, est important pour votre enfant.
- Partagez ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné à la maison.
- Si quelque chose n'est pas clair, demandez des précisions.

Après la rencontre

Assurez vous de pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Comment puis-je appuyer mon enfant afin de lui permettre d'atteindre les résultats recherchés?
- Que se passera-t-il si mon enfant ne démontre aucun progrès par rapport à un résultat en particulier?
- Quand la prochaine rencontre sera-t-elle prévue pour examiner les plans ou les résultats?

Pourquoi suis-je appelé à participer au processus du PII?

Les parents ou tuteurs sont des membres très importants de l'équipe scolaire. Vous fournissez de l'information qui aide à garantir la continuité dans les programmes destinés à votre enfant. Les renseignements que vous fournissez sont essentiels à la planification et peuvent aider à améliorer les résultats à la maison.

Que dois je faire si j'ai une préoccupation ou une question?

Vous pouvez communiquer avec l'école de votre enfant et demander de parler à l'enseignant de votre enfant, à l'enseignant chargé du soutien des élèves ou à l'administrateur. Pour obtenir de plus amples renseignements, téléchargez le document du ministère de l'Éducation intitulé L'actualisation d'un modèle d'intervention centré sur les besoins, que vous trouverez à : <http://publications.gov.sk.ca/documents/11/40733-L%27actualisation%20d%27un%20mod%27intervention.pdf>.

Mon enfant peut-il poursuivre des études postsecondaires s'il a un PII?

Oui, si votre enfant répond aux critères d'admission de l'établissement. Le fait d'avoir un PII peut également aider votre enfant à obtenir des soutiens au niveau postsecondaire.

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention et d'inclusion (PII)?

Les enfants n'apprennent pas tous de la même façon et au même rythme. Ils ont parfois besoin d'un soutien personnalisé pour s'épanouir pleinement. Les PII sont des documents de planification décrivant le plan unique et personnalisé d'un enfant. Les plans, qui sont créés par les parents ou tuteurs, les enseignants et autres intervenants pouvant appuyer l'enfant, présentent les soutiens et les services dont l'enfant pourra tirer parti.

En tant que parent

Vous jouez un rôle essentiel pour défendre les intérêts de votre enfant. Vous pouvez fournir des renseignements utiles au sujet des forces, des intérêts et des besoins de votre enfant, et sensibiliser les intervenants à toute préoccupation que votre enfant pourrait avoir.

Quels sont les avantages d'un PII pour mon enfant?

Les forces et les habiletés de votre enfant sont reconnues et mises à profit.

Votre enfant recevra des soutiens et des services pour l'aider à s'épanouir.

Les réalisations de votre enfant sont documentées en vue d'appuyer une planification future efficace.

Le plan soutient l'autonomie et la croissance de votre enfant, ainsi que les interactions avec ses pairs.

Votre enfant pourra compter sur un plan détaillé lorsqu'il passera au prochain niveau, ou lorsqu'il changera d'école ou de collectivité.

Participation des parents

Le soutien de votre enfant commence par votre collaboration avec son enseignant. Vous discuterez avec l'enseignant des forces, des habiletés et des besoins de votre enfant et, ensemble, vous déterminerez si un soutien additionnel lui serait utile. Le cas échéant, le soutien additionnel peut être offert par tous les intervenants suivants ou certains d'entre eux : enseignant chargé du soutien des élèves, administration, professionnels de soutien, organismes de services à la personne et organismes communautaires.

En tant que membre de l'équipe

- Assurez-vous d'avoir été présenté à tous les membres de l'équipe et de connaître les rôles de chacun.
- Aidez votre enfant en jouant un rôle actif au sein de l'équipe.
- Fournissez de l'information au sujet de votre enfant.
- Partagez les objectifs que vous avez pour votre enfant.

Processus de planification du PII : Ce à quoi les parents ou tuteurs peuvent s'attendre

Habituellement, pendant le processus de planification fondé sur la collaboration pour le PII, l'équipe :

- passe en revue l'information découlant des réunions précédentes;
- discute des forces, des habiletés, des intérêts et des besoins de votre enfant;
- partage des données d'évaluation importantes;
- détermine ce dont votre enfant a besoin pour réussir son année scolaire;
- crée des plans ou formule des résultats pour les domaines faisant l'objet d'un soutien par l'équipe;
- aborde la façon dont les plans seront suivis ou les résultats seront atteints;
- crée un plan pour appuyer votre enfant lorsqu'il passera d'une situation à une autre, d'une année à la suivante, ou lorsqu'il changera d'école;
- décide du moment où l'on devra présenter un rapport sur les progrès (plans et résultats).